



PROGRAMME ÉTAPE VAR (DRAGUIGNAN)



LA GESTION ADMINISTRATIVE DES RISQUES NATURELS

En France, deux communes sur trois sont réglementées au titre de leur exposition à un ou plusieurs phénomènes naturels. Au regard du Code général des collectivités territoriales, du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement, le maire est tenu légalement d'adopter des politiques destinées à réduire les risques, se traduisant par des actions de prévention, de précaution et de protection des personnes et des biens. Afin de connaître l'environnement global de la sécurité civile, les rôles et les responsabilités

des acteurs de la gestion de crise, de comprendre les généralités sur le Plan Communal de Sauvegarde et de s'initier à la gestion d'une situation de crise à travers un exercice de mise en situation sur table, l'IRMa et l'AMF 83 vous proposent avec l'appui de l'association des maires de France (AMF), une journée de formation dédiée à la prévention des risques et à la gestion administrative des risques naturels.

LUNDI 10 OCTOBRE 2022

8H30



Accueil café

9H00

Introduction

ÉTUDE

9H20

Cadre administratif autour des risques naturels.

La matinée sera consacrée à l'étude de l'environnement global autour des risques naturels, les objectifs et le développement d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un DICRiM sur sa commune, ainsi que la prise de décision dans un contexte incertain.

Par Mathias Lavole, responsable du Pôle formation à l'IRMa



resiliencetour.fr



12H00



Pause déjeuner (à la charge du participant)

ATELIER

13H30

Atelier pratique de mise en situation : entraînement sur table

En mettant en œuvre un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), les participants à cette simulation de crise sur table vont devoir gérer un événement de sécurité civile potentiellement dommageable. Il s'agira pour les joueurs de se mettre en situation dans une cellule de crise communale qui devra mettre en œuvre les premières mesures d'urgence pour assurer la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Les défis seront nombreux sans oublier la communication de crise et le travail interservices indispensable pour la coordination opérationnelle (avec les pompiers, le gestionnaire d'ouvrages, les gendarmes, la préfecture...). Rendus obligatoires par la loi Matras en novembre 2021, les entraînements et les exercices de sécurité civile sont la clé de voûte de tout processus d'appropriation d'un dispositif de crise.

Par Mathias Lavole, responsable du Pôle formation à l'IRMa

17H00

Clôture de la journée

Lieu : dans les locaux du Conseil départemental du Var (nom de la salle à demander à l'accueil)
Rond-point du 4 décembre 1974 • 83300 Draguignan

Public : élus du Var

Sur inscription (gratuite) : obligatoirement auprès de l'association des maires du Var (AMF 83)
maires.var@wanadoo.fr - Tél. : 04 98 10 52 30 / Fax : 04 98 10 52 39



PARTENAIRES DE L'ACTION



PARTENAIRES DU RÉSILIENCE TOUR

